

VIOLENCE DE GENRE AU CAMBODGE :
LA GOUVERNANCE SELON UNE PERSPECTIVE FÉMINISTE

Empowerment : nécessité de redéfinir la participation des femmes dans les lieux de pouvoir

Étude de cas

Véronique Leduc
Audrey Rousseau

Stagiaires en Travail Social
LICADHO Women's Rights Office, Phnom Penh.

Phnom Penh, 15 août 2007

Table des matières

Mise en contexte du projet de stage	2
Genre et développement	2
Paysage cambodgien	4
Défis pour une égalité dans les rapports sociaux de genre au Cambodge	4
État des lieux	4
Notion du privé/public: éléments culturels dans la gestion des conflits	5
Exemple de discrimination	5
Empowerment : une démarche lente mais fondamentale	6
Défis pour l'intervention	7
Le travail social international	7
Formations sur le terrain : enjeux de l'intériorisation du changement dans les rapports de genre	8
Conclusion	8
Bibliographie	9
Notes	11

Mise en contexte du projet de stage

Dans le cadre du « Projet d'appui à la LICADHO – Droits des femmes et des filles au Cambodge », l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM), la Faculté de science politique et de droit (FSPD), l'École de travail social et les Services aux collectivités de l'UQÀM (Protocole Relais-Femmes) ont uni leurs efforts pour appuyer les projets menés par la Ligue Cambodgienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LICADHO), une ONG cambodgienne qui vient en aide aux femmes et aux filles du Cambodge victimes de violence familiale, d'abus ou de trafic sexuels.

Durant un stage de deux mois et demi (juin à août 2007) au Cambodge, nous avons travaillé sur trois principaux projets:

- Réaliser une revue des projets visant l'éducation des hommes au sujet de la violence faite aux femmes
- Élaborer un manuel d'intervention à l'intention des intervenantes du *Women's Rights Office*
- Contribuer à la recherche de la CAMBOW (Cambodian Committee of Women) sur la promotion et la défense des droits des femmes, en assistant aux interviews réalisées auprès de clientes cibles (violence domestique, viol et trafic pour exploitation sexuelle), à Phnom Penh et en province.

Ce dernier projet, basé sur une recherche menée par deux consultant·es pour le *Women's Rights Office* de la LICADHO, Jo-Ann Lim et Judith von Gyer, avait pour but principal de « créer des opportunités pour les femmes cambodgiennes de comprendre leurs droits en regard de la problématique de la violence faite aux femmes. »¹ À la lumière de notre participation à ces entrevues, nous avons choisi d'aborder notre étude de cas d'après notre observation des situations vécues par ces femmes. N'ayant malheureusement pas eu l'opportunité d'interviewer d'autres acteurs-actrices de la société civile, l'argumentaire de notre étude de cas restera surtout au plan théorique, sans pour autant s'éloigner du vécu des femmes.

Analyser la question de la gouvernance au Cambodge dans le contexte systémique de violence de genre et selon une perspective féministe représente un défi de taille qui nécessite une recherche beaucoup plus approfondie que l'étude de cas que nous proposons. C'est pourquoi nous nous sommes penchées sur l'un des volets de cette vaste problématique, en abordant les différents enjeux relatifs, d'une part, à l'empowerment des femmes et, d'autre part, à leur participation aux lieux d'influence politique et sociale. En ciblant ces deux éléments, nous tenterons de comprendre les défis liés à la mise en oeuvre d'une gouvernance fondée sur l'équité de genre et le respect des droits humains dans le contexte cambodgien selon une perspective de travail social international.

Genre et développement

Dans un premier temps, l'ONU définit ainsi l'égalité de genre dans le développement :

*Gender equality implies a society in which women and men enjoy the same opportunities, outcomes, rights and obligations in all spheres of life. Equality between men and women exists when both sexes are able to share equally in the distribution of power and influence; have equal opportunities for financial independence through work or through setting up businesses; enjoy equal access to education and the opportunity to develop personal ambitions. A critical aspect of promoting gender equality is the empowerment of women, with a focus on identifying and redressing power imbalances and giving women more autonomy to manage their own lives. Women's empowerment is vital to sustainable development and the realization of human rights for all.*²

Le rapport *Violence Against Women in Cambodia* aborde clairement certains défis liés aux questions d'égalité dans les rapports sociaux de genre, auxquels les acteurs-actrices cambodgiennes devront faire face :

*Cambodia faces many challenges. Since more than half of Cambodian's citizens are women, the country needs their participation in all sectors. Women need to become empowered in every aspect of their lives, in order to reach their own potential, and for Cambodia to reach its full potential. Domestic violence is one of many obstacles to women's full participation in Cambodian society.*³

En effet, « Les relations de genre influencent les conditions de vie de chaque genre; elles fixent leur position dans la société, leur pouvoir, etc. [...] Elles définissent les cadres institutionnels, sociaux, culturels, économiques, politiques, dans lesquels les genres évoluent [...et sont influencés par] des politiques étrangères et internationales sur la gestion des institutions locales [ONG]⁴».

À cet égard, bien que le gouvernement cambodgien ait ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF ou CEDAW en anglais) en 1992⁵, les lois concernant la protection des femmes au Cambodge sont plus qu'insuffisantes. Malgré la création de quelques lois fantoches, comme celle sur le divorce, le gouvernement cambodgien tente de jouer sur deux échiquiers, celui de l'ONU et des institutions internationales qui le financent et lui imposent un certain agenda de priorités, et l'autre en tentant de maintenir l'« harmonie » du pays, entre autres, à travers l'attachement aux valeurs et traditions patriarcales (ex : le *Chbab srey*). Ainsi, d'une part, le gouvernement endosse les recommandations de la CEDEF, qui stipule que :

Violence against women, according to the Committee's Recommendation, violates the following human rights of women guaranteed by the Convention: the right to life, the right not to be subject to torture or cruel treatment, the right to liberty and security of person, the right to equal protection under the law, the right to equality in the family and the right to the highest attainable standard of health.

In the light of these arguments the Committee clarified that States' obligations under the Convention include the following steps:

- *To take appropriate and effective measures to overcome gender-based violence, whether by public or private act.*
- *To provide effective complaints procedures and remedies, including compensation.*
- *To establish or support services for victims of gender-based violence.*
- *To take effective legal and preventive measures that are necessary to provide effective protection of women against gender-based violence.*⁶

Or, d'autre part, bien que l'État cambodgien veuille répondre aux exigences de la CEDEF, la crédibilité du plan *Cambodian Millenium Development Goals* peut être remise en question :

Target 8: Reduce significantly all forms of violence against women and children.

Target 3.16: Developing and implementing laws against all forms of violence against women and children according to international requirements and standards by 2005.

Target 3.17: Collecting annual statistics to monitor violence against women by 2005.

Target 3.18: Increasing the population percentage aware that violence against women is a wrongful behaviour and a criminal act to 100% by 2015.

Target 3.19: Developing and implementing a prevention plan by 2005.

*Target 3.20: Increasing the proportion of cases of domestic violence counseled by qualified personnel to 100% by 2015.*⁷

Lorsqu'on prend conscience de l'impact que peuvent avoir ces politiques de gestion des populations par des institutions locales et nationales, nous pouvons nous questionner plus largement sur la crédibilité des programmes mis en place sur le terrain. Leloup et Ryckmans (2006) rappellent à cet effet que « les gens ne doivent pas seulement appliquer des recettes toutes faites, il faut que les gens comprennent pourquoi la reprise de pouvoir des femmes sur leur situation est si importante dans le processus de gestion démocratique et équitable du pays. »⁸

Dans son texte « Quelle vision du développement pour les féministes », Denise Comanne se penche sur cette question délicate des fonds provenant des institutions internationales, concluant « qu'en s'appuyant sur la notion d'empowerment des femmes [...] les institutions onusiennes et multilatérales (ainsi malheureusement qu'un grand nombre d'ONG) [...] fondent] La bonne gouvernance mondiale sur les ONG qui deviennent sous traitantes de l'ONU, qui elle, profite des potentialités des femmes et neutralise les voix critiques du mouvement féministe. »⁹

Pour qu'un réel processus d'empowerment des femmes s'installe au Cambodge, cela nécessitera davantage que la mise en place des mécanismes permettant aux femmes de choisir où elles veulent aller collectivement sans se faire imposer le choix des moyens.

Il va sans dire que les femmes constituent des actrices souvent oubliées dans la mise en place de ces lois, programmes, projets de développement, car elles sont plus souvent qu'autrement exclues des lieux et processus décisionnels. Au Cambodge, le pourcentage de sièges occupés par les femmes dans les organes législatifs en 1994 était de 4%¹⁰. Depuis, bien que certaines mesures aient été mises en place afin d'encourager la participation des femmes à la sphère politique, comme l'obligation que les comités de développement villageois comprennent des membres féminins ou encourager les partis politiques à inscrire des femmes sur leur liste électorale, « le pourcentage de femmes dans la composition de l'Assemblée nationale nouvellement élue n'a pas vraiment évolué.¹¹ » Incidemment, cette sous-représentation occulte les points de vue et les réalités des femmes et renforce la discrimination systémique à leur égard qui se traduit quotidiennement par la violation de leurs droits et leur dignité. En regard des idéologies et traditions patriarcales, les représentations sociales et le manque de sensibilisation sur le terrain aux questions de genre y sont pour beaucoup dans la lenteur des changements nécessaires à l'institution d'une gouvernance équitable et juste. Au sein de cette problématique complexe, plusieurs acteurs-actrices sont impliqués : les institutions internationales telles que la CEDEF, l'ONU, l'État cambodgien, les ONG étrangères et locales, ainsi que les autorités légales et politiques de divers niveaux (dont les représentants sont fort majoritairement de sexe masculin).

Paysage cambodgien

On ne peut discuter de la question de la violence de genre et des discriminations à l'endroit des Cambodgiennes sans établir brièvement le portrait sociopolitique du pays. Le Cambodge se situe parmi les plus pauvres d'Asie et du monde (123^e pays sur 182 à l'échelle du PIB). En ce sens, les statistiques sont très révélatrices : 260\$US de salaire annuel moyen, 36% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté et 85% de la population vivant en milieu rural. De plus, l'aide internationale constitue environ la moitié du budget de l'État.¹²

Notons également que seulement 60% des élèves terminent l'éducation primaire (dont la majorité sont de sexe masculin)¹³ et que le taux d'alphabétisme pour les femmes, en 2000, n'était que de 57%¹⁴. À propos de l'analphabétisme, « in 2003, Oxfam GB claimed that only 22% of Cambodia women could read a newspaper or write a simple letter »¹⁵. Ces quelques données suffisent à donner le ton de la situation cambodgienne et à comprendre l'état des lieux où se retrouvent les femmes de ce pays.

Défis pour une égalité dans les rapports sociaux de genre au Cambodge

Parler de discrimination et d'inégalité, c'est parler implicitement de pouvoir. Notamment par rapport à ceux-elles qui bénéficient – ou croient bénéficier – de ce pouvoir et tirent des avantages de ces discriminations et de cette exploitation. Ceux-elles qui détiennent le pouvoir montrent évidemment beaucoup de résistance non seulement aux changements, mais également aux analyses. Plusieurs d'entre eux-elles contestent les chiffres ou les justifient par la culture ou encore, tentent de nier ou de ridiculiser les partisans d'une analyse du caractère discriminatoire des rapports sociaux de genre.

État des lieux

Avant de s'attaquer aux défis pour une égalité dans les rapports sociaux de genre au Cambodge, il importe de saisir l'historicité du contexte local. En effet, rappelons que le régime des Khmers Rouges a décimé entre 20% et 25% d'une population alors de 13 millions d'habitants. Non seulement un nombre effarant d'intellectuels y ont laissé leur peau, mais « sous les Khmers Rouges, un mouvement des femmes organisé était inexistant et sans leader »¹⁶. Ce n'est donc qu'avec les *Accords de Paris* de 1992

que débute l'arrivée des ONG au pays et donc la mise en œuvre de programmes visant la promotion des droits des femmes.

Lorsque le Cambodge ouvre ses frontières et que la Communauté internationale découvre le carnage, elle est en état de choc. Le sentiment de culpabilité de n'avoir rien vu (ou encore pire de n'avoir rien voulu voir¹⁷) et le tapage médiatique autour de ce drame historique débouchent sur une sorte de cohue humanitaire. Les ONG agglutinées à la frontière thaïlandaise vont suivre le flux des réfugiés qui retournent au pays et vont tenter de passer d'une aide d'urgence à une aide de développement. Cet afflux soudain et désordonné est encore responsable aujourd'hui de la relative anarchie qui règne dans le milieu des ONG. L'aide ne s'est pas mise en place de façon coordonnée. Ce n'est qu'à présent qu'un certain écrémage a lieu et que l'on commence à voir un peu plus clair dans cet amoncellement d'organisations.¹⁸

Par ailleurs, non seulement « le Cambodge est l'un des pays où l'on recense le plus grand nombre d'ONG par habitant »¹⁹, mais les ONG, en matière d'actions sociales pour contrer les injustices dans les rapports de genres, doivent composer avec l'impératif culturel de « l'harmonie sociale ».

Notion du privé/public : éléments culturels dans la gestion des conflits

Dans leur recherche, Moira O'Leary et Meas Nee dévoilent que dans un pays majoritairement d'allégeance religieuse bouddhiste où priment les valeurs de conformité et de stabilité sociale, « there is apparent tension within NGOs between empowering people so they dare to speak and protest injustice and wanting them not to be so poor and powerless but also not wanting to create conflict or tension and disrupt the social order. »²⁰ Cette notion de préservation de l'ordre social prend racine dans des siècles de tradition.

Une étude anthropologique se penchant sur les pratiques de traitement des conflits au Cambodge rappelle que « les querelles conjugales sont citées comme deuxième source de conflits²¹ par les autorités locales [et qu'elles] débouchent assez souvent sur la violence domestique. »²² À la suite d'une centaine d'entrevues menées entre autres auprès de la population locale, l'auteur résume l'impact de l'héritage traditionnel sur la gestion des conflits dans un pays de confession majoritairement bouddhiste :

Ce qu'on appelle la « prévention des conflits » dans le cadre social d'un village cambodgien, se rapporte à un ensemble d'injonctions sociales qui préconisent d'adopter un comportement susceptible de ne pas déranger l'ordre établi et de ne pas s'exposer ainsi à des problèmes. (...) Lors des entretiens, nous avons surtout relevé des injonctions à rester tranquille, à ne pas créer de problèmes ni à leur faire prendre de l'ampleur, à prendre ses distances vis-à-vis d'autrui, à ne pas se faire remarquer, ... D'après la tradition, le dérangement de l'ordre social expose à des punitions, soit d'ordre surnaturel (génies), soit karmiques (la prochaine incarnation pourra en être affectée). La peur de déranger est toujours présente. Seuls les gens puissants sont en quelque sorte habilités à changer l'ordre établi.²³

On peut s'y attendre, ce sont souvent les femmes qui font face à l'impératif social de maintenir le caractère « privé » des conflits conjugaux et de la violence.

Exemple de discrimination

Dans le cadre de cette recherche de la CAMBOW où nous avons eu l'occasion d'assister à quelques entrevues en province auprès de victimes de violence (domestique et viol), nous avons pu constater à quelques reprises des exemples précis de discrimination à l'égard des femmes, se traduisant souvent par un sentiment d'impuissance.

Dans l'une des ONG visitées, un centre hébergement pour femmes vivant et/ou ayant vécu la violence domestique, le viol et/ou le trafic humain, nous avons constaté que les trois femmes interrogées n'avaient aucune idée des procédures judiciaires relatives à leur cas de divorce. Les trois femmes étaient très inquiètes et semblaient être totalement démunies face à ce qui leur arrivait. Elles étaient prises en charge par les employées du centre, elles recevaient des formations professionnelles pour apprendre à cuisiner ou à coudre, mais elles n'avaient aucun support individuel ou suivi spécifique relatif aux procédures judiciaires relatives à leur demande de divorce. Elles n'étaient pas impliquées dans les procédures, qui relevaient d'un ou une avocate.

La détresse dans laquelle ces trois femmes se trouvaient n'était pas exclusivement reliée à leur histoire personnelle de violence domestique (où elles n'avaient pas de pouvoir), mais par la relation de domination qui se poursuit à l'intérieur de l'institution (ONG) qui tente de les soutenir. C'est pourquoi il nous semble primordial de garder en perspective les droits des femmes comme une des facettes de la lutte pour des meilleures conditions d'existence, sans minimiser les autres étapes comme l'augmentation de la participation civile, politique et personnelle des femmes dans leur milieu.

Empowerment : une démarche lente mais fondamentale

Afin de cesser de confiner les femmes au statut de simples exclues et de victimes d'injustices et de discriminations, il s'agit bel et bien de favoriser une réappropriation de leur pouvoir. Cette prise de position en tant que personnes principalement concernées passe d'abord et avant tout par l'accès à la formation et/ou éducation, à l'accessibilité aux lieux de débats, au droit à la prise de parole dans l'espace public, ainsi qu'à la participation à la recherche de pistes de solutions, bref à l'action et l'influence sur les réalités sociales. Cela consiste en des pré-requis indiscutables afin qu'une réelle égalité puisse prendre racine.

C'est alors que la démarche de réappropriation du discours, en plein dans la lignée des divers mouvements de libération constitue irrévocablement un élément de base à la (re)prise de parole des femmes. La démarche foucauldienne suggère une reconsidération de la définition du pouvoir en lui restituant son potentiel de création :

Ainsi, le pouvoir n'est pas intrinsèquement, ni seulement négatif : il n'est pas seulement le pouvoir de nier, de supprimer ou de contraindre (...) Le pouvoir est aussi positif et productif. Il produit des possibilités d'action, de choix – et, finalement, il produit les conditions d'exercice de la liberté.²⁴

L'empowerment se réfère en quelque sorte à un niveau un peu plus complexe du pouvoir de la personne, dans la mesure où celle-ci doit désirer et pouvoir investir une sphère qui dépasse l'ensemble des « besoins primaires », si l'on peut les généraliser ainsi, afin de s'impliquer dans une dynamique plus large de défense de droits. La démarche de l'empowerment peut se comprendre sous différents angles. En travaillant avec divers groupes sociaux, les ONG peuvent contribuer à plusieurs formes de réappropriation du pouvoir par les femmes avec qui elles travaillent : leur confiance en soi, leur santé, leur autonomie financière, etc.

Cet empowerment, finalement, peut se répartir en deux étapes : la mobilisation et l'autonomisation. La première partie de cette démarche rejoint de près les objectifs de l'éducation populaire, mais la dépasse en quelque sorte puisqu'il s'agit non seulement de sensibiliser les femmes, mais de les inviter à participer à une démarche d'autonomisation de leur action. À cet égard, « la notion de participation sert à identifier toute manifestation des citoyens « ordinaires », de ceux qui n'ont pas de pouvoir »²⁵. Car le contexte cambodgien, rappelons-le, est celui d'une réalité, en outre, de corruption endémique et de climat social répressif à l'endroit des défenseurs des droits humains. La politicologue Caroline Patsias note en ce sens que « le respect de l'individu a un équivalent politique : le respect du citoyen et la défense de ses droits, quels que soient le niveau et le statut social de celui-ci. Cette revendication s'explique par la précarité des habitants (...) qui disposent de moins de ressources que d'autres pour se faire entendre sur la scène politique. »²⁶

Les femmes cherchent aussi à être reconnues comme interlocutrices aux différents niveaux du pouvoir : la famille, la commune, le district, le village, la province, le pays. Pour ce faire, cela implique que les gens qui ont du pouvoir présentement en laissent un peu à ces femmes, il faut une réelle « volonté d'ouvrir les espaces de décisions aux femmes.²⁷ » Or, dans le contexte cambodgien, ce ne sont pas seulement les femmes qui ne sont pas considérées comme interlocutrices crédibles, mais toute personne osant défier

l'ordre établi. Ainsi, le clivage entre société civile et politique s'observe également au Cambodge, bien que ses causes diffèrent quelque peu, de par le contexte politique, de celles observées dans les pays occidentaux : « les débats relatifs à la démocratie locale, sur un registre participatif, prennent corps au sein de sociétés dans lesquelles le rapport entre la société civile et le politique se délite progressivement »²⁸.

L'empowerment des femmes est la condition *sine qua non* afin que les fondements des politiques ou des chartes protégeant les droits des femmes soient applicables. Sans redéfinition de la participation des femmes dans les lieux de pouvoir, aucune gouvernance égalitaire n'est possible. Il s'agit en effet d'agir à plusieurs niveaux, tels que :

- Encourager les initiatives sur le terrain en fournissant plus de ressources financières (pour faire déplacer les femmes vers les lieux de rencontre, pour permettre plus d'employées dûment formées...);
- Chercher à articuler les volontés politiques théoriques (adoption des lois, chartes mondiales) et la mise en oeuvre concrète de ces politiques ;
- Démontrer en quoi la participation des femmes est si importante pour l'ensemble de la société.

De plus, tant et aussi longtemps que les femmes seront exclues de la sphère économique, leur participation à la vie sociale et politique demeurera ardue, car elles seront soumises à l'autorité d'un homme (père, frère, mari). Comprendre l'importance de la répartition du pouvoir entre les sexes est primordial afin que des changements durables surviennent. « Permettre aux femmes (pauvres) d'améliorer leur situation, c'est améliorer la situation de l'ensemble des familles et de la société. »²⁹

Défis pour l'intervention

Le travail social international

Autour de la notion de travail social international gravitent plusieurs concepts relatifs notamment aux questions des transferts de connaissances en contexte interculturel. Bien qu'il soit impossible de les définir tous, nous nous attarderons spécifiquement à la sensibilité culturelle, comme élément central dans la mise en oeuvre du travail social international.

Ainsi, Gray et Allegritti ont souligné l'importance de la compréhension transculturelle ou interculturelle au sein des processus d'indigénisation et noté les définitions courantes de la culture comme référents, entre autres, à un système de croyances et de pratiques articulés à plusieurs niveaux et à l'intérieur duquel l'art, les codes moraux, les règles et les normes constituent la « culture sociétale ».³⁰

De plus, la sensibilité culturelle réfère non seulement à notre compréhension de la culture de l'autre, mais également à notre compréhension du sens que cet autre donne à sa propre culture.

En regard des préoccupations face aux principes sous-tendant la pratique de travail social international et au processus de développement social, la pratique fondée sur les droits humains semble en être une qui soit fortement valorisée au sein de la littérature sur le sujet et fort pertinente dans les pays où l'égalité de genre passe d'abord et avant tout par la reconnaissance de droits aux femmes.

En effet, une pratique fondée sur les droits humains présente 3 avantages principaux. Tout d'abord, le discours des droits humains peut avoir beaucoup de poids parce qu'il a force de loi (Robson, 1997), tant à l'échelle locale qu'internationale ainsi qu'il possède le potentiel, par sa crédibilité, de prévaloir sur les agendas rationnels et économiques si présents aujourd'hui dans le champ du travail social. Par ailleurs, comme les modèles basés sur les besoins de base et la justice sociale peuvent être perçus comme paternalistes et charitables (Fatic, 1995; Ife, 2001), l'intégration du modèle fondé sur les droits humains vient les compléter et favoriser davantage l'empowerment, car il assure aux personnes des droits clairs, et non pas un droit flou à des faveurs charitables (Robson, 1997).³¹

L'adoption d'une approche culturellement sensible prend tout son sens lorsqu'il s'agit de respecter les différentes formes d'organisations sociales présentes au Cambodge. La reconnaissance du droit des

femmes afin de favoriser une gouvernance axée sur une égalité entre les sexes repose également sur la reconnaissance de la spécificité de la parole et des revendications des femmes cambodgiennes. Le concept d'autonomie, par exemple, doit être perçu d'une façon plus large et inclusive qu'il ne peut l'être dans les pays occidentaux. Pour une femme cambodgienne, être autonome pourrait se traduire entre autres par la décision de ne pas se marier ou bien simplement assumer son indépendance financière.

Formations sur le terrain : enjeux de l'intériorisation du changement dans les rapports de genre

Par ailleurs, Tessa Cousins, confirme l'importance de comprendre la dimension conflictuelle de la sensibilisation aux questions des rapports sociaux de genre. En effet, suggère-t-elle, il demeure essentiel de créer un espace pour l'expression des réticences et des débats entourant ces dites questions, notamment au sein des diverses sessions de formation offertes par les ONG. « Teaching does not mean that learning takes place. (...) teaching the theory of gender relations in workshops on participatory development is not the same as internalizing gender-awareness and carrying it out. Conflict plays an important role in internalizing awareness of social differences, such as those of gender. »³²

Les stratégies possibles à mettre en place afin d'encourager l'empowerment des femmes sont très diversifiées : elles passent par la sphère familiale (répartition du travail domestique et soin des enfants...), par les sphères socioculturelle, économique et politique.

Conclusion

Sur-utiliser le terme empowerment mène inévitablement à lui faire perdre son essence fondamentale. C'est en effet ce que nous pouvons remarquer au sein des sphères d'intervention de ce monde, que ce soit par l'entremise d'intervenantes terrain qui encouragent exclusivement le développement d'habiletés manuelles comme moteur d'empowerment ou bien par l'entremise de politiques qui ne dépassent pas le cadre familial et microsocial, et ne tiennent compte des relations de genre qu'afin de produire des bilans qui répondront aux exigences des institutions internationales et leur permettront de recevoir à nouveau du financement.

Le Cambodge (ses habitantEs, ses dirigeantEs, ses ONG) doit changer de discours et considérer l'empowerment, non pas comme un outil de financement, mais comme une approche transversale, nécessaire dans tous les projets de développement et toutes les analyses sociétales. Cette transversalité, non seulement doit se retrouver dans tous les secteurs chers aux professionnels de la coopération, mais aussi par rapport aux champs politiques, économiques, culturels et surtout sociaux.

Parler de "Genre et Développement" au lieu de "Femmes et Développement" signifie déjà un départ afin de dire que les femmes ne constituent pas la question, le problème, ou les seules actrices à devoir investir le changement. Mais il faudra plus pour que les rapports de force entre les financeurs et les financéEs se transforment. Entre temps, les rapports de genre et l'accès à l'égalité entre les hommes et les femmes doivent demeurer une priorité. Et ce, même si ces questions ont déjà interpellé de nombreux acteurs-actrices sociaux, hommes et femmes, afin d'entreprendre des transformations durables en profondeur.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes impliquées dans ce projet d'envergure, notamment : Peter Leuprecht, Irène Demczuk, Marie-Edmée de Broin, Élisabeth Harper, Dominique Charron, Annie Gusew, Naly Pilorge, Jo-Ann Lim, Nancy Guberman et Lilyanne Rachédi.

Bibliographie

- Agence canadienne de développement international, Cambodge faits et chiffres :
<http://www.acdicida.gc.ca/CIDAWEB/acdicida.nsf/Fr/JUD-3111122-LZK> (page consultée le 4 mai 2007)
- Amnesty international, Rapport 2004, *Cambodge, janvier à décembre 2003* :
<http://web.amnesty.org/report2004/khm-summary-fra> Consulté le 16-04-07 (page consultée le 2 mai 2007)
- BEDARD, Jean. 2002. *Familles en détresse sociale*, Sillery, Éd. Anne Sigier.
- COMANNE, Denise. « Quelle vision du développement pour les féministes », Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), août 2005.
<http://72.14.205.104/search?q=cache:PQb9Fdh0hAAJ:www.cadtm.org/spip.php%3Farticle1889+empowerment+femmes+Cambodge&hl=fr&ct=clnk&cd=19&gl=ca&client=firefox-a> (page consultée le 14 août 2007)
- COMPAIN, Florence. « Un tribunal pour le génocide khmer rouge », *Le Figaro*, no. 19258, 4 juillet 2006,
http://www.lefigaro.fr/international/20060704.FIG000000103_un_tribunal_pour_le_genocide_khmer_rouge.html, (page consultée le 15 avril 2007)
- Council for the development of Cambodia (CDC), Kingdom of Cambodia
http://www.cdc-crdb.gov.kh/cdc/7cg_meeting/position_paper_fr2004/post_paper_fr_2_5.htm
(page consultée le 14 août 2007)
- COUSINS, Tessa. « Giving Space to Conflict in Training », in *The Myth of Community. Gender issues in participatory development*. Intermediate Technology Publications, London, 1998, pp. 58-70.
- Focus International, Women In Development Network, DataBase (WIDNET)
<http://www.focusintl.com/statr2f5.htm#004> (page consultée le 15 août 2007)
- GODBOUT, Jacques T. 2001. « Gouvernance, participation et métarègle » in L. Cardinal et C. Andrew. *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa.
- GRAY, Mel. 2005. « Dilemmas of international social work : paradoxical processes in indigenisation, universalism and imperialism », *International Journal of Social Welfare*, no. 14, p. 231-238.
- HALPERIN, David. 2000. *Saint Foucault*, Paris, EPEL.
- Institut d'études internationales de Montréal (IEIM)
http://www.er.uqam.ca/nobel/ieim/article.php3?id_article=2900 (page consultée le 26 mars 2007)
- JENNAR, Raoul-Marc. « Justice tardive et sélective au Cambodge », *Le Monde diplomatique*, octobre 2006.
<http://www.monde-diplomatique.fr/2006/10/JENNAR/14006> (page consultée le 15 avril 2007)
- KAM-SHING, Yip. 2005. « A dynamic Asian response to globalization in cross-cultural social work », *International Social Work*, vol. 48, no. 5, pp. 593-607.

- KARKARIA, Zal. 2003. « Khmer Rouge Policy on Women », in *Searching for the Truth, Magazine of the Documentation Center of Cambodia*, Special English Edition, Fourth Quarter, pp. 17-32.
- LELOUP, C. et H. RYCKMANS (archive 2006) *Le rôle des femmes dans le développement*. Maison des femmes, Bruxelles.
<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html>
- Ligue Cambodgienne pour la Promotion et la Défense des Droits de l'Homme (LICADHO)
<http://www.licadho.org/programs-french.php> (page consultée le 28 avril 2007)
- LIM, Jo-Ann et Judith Von Gryer, « Draft Outline for CRS/CAMBOW partnership on Research on promoting and defending women's rights », LICADHO, mai 2007, 3 p.
- LUCO, Fabienne. « Entre le tigre et le crocodile : Approche d'anthropologie sociale sur les pratiques traditionnelles et nouvelles de traitement des conflits locaux au Cambodge », 5th Socio-Cultural Research Congress on Cambodia, pp. 445-456.
- NATIONS UNIES. « Promoting Gender Equality: Empowering Women ». United Nations Population Fund. <http://www.unfpa.org/gender/empowerment.htm> (page consultée le 10 août 2007)
- NATIONS UNIES. « Women's anti-discrimination committee considers Cambodia's Report. » Rapport de l'Assemblée Générale des Nations Unies,
http://209.85.165.104/search?q=cache:00AHbk_NpvAJ:www.un.org/News/Press/docs/2006/wom1530.doc.htm+CEDAW+cambodia+rattify&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=ca&client=firefox-a
- O'LEARY, Moira et Meas NEE. 2001. « Learning for transformation : a study of the relationship between culture, values, experience and development practice in Cambodia », *Krom Akphiwat Phum*, 5-123 pp.
- PATSIAS, Caroline. 2005. « Les dilemmes de la démocratie locale : quand le local interroge le global » in L. Bhere, J.-P. Collin, É. Kerrouche et J. Palard. *Jeux d'échelle et transformations de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.
- PERRINEAU, Pascal. 2003. *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube cité dans B. Jouve (avril 2005) « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », *Revue française de science politique*, vol. 55, no. 2.
- RAY, Nick. 2002. *Le Cambodge*, Paris, Lonely Planet Publications, 352 p.
- SKEGG, Anne-Marie. 2005. « Brief Note : Human rights and social work : A western imposition or empowerment to the people? », *International Social Work*, vol. 48, no. 5, pp. 667-672.
- TRANNIN, Sabine. 2005. *Les ONG occidentales au Cambodge*, Paris, L'Harmattan.
- UNIFEM et al. 2005. « Violence Against Women : A Baseline Survey. Final Report », Cambodia, 165 p.

Notes

-
- ¹ LIM, Jo-Ann et Judith von Gryer, "Draft Outline for CRS/CAMBOW partnership on Research on promoting and defending women's rights", LICADHO, mai 2007, traduction libre, p. 1.
- ² Nations Unies. "Promoting Gender Equality: Empowering Women". United Nations Population Fund. <http://www.unfpa.org/gender/empowerment.htm> Consulté le 10 août 2007.
- ³ UNIFEM et al. « Violence Against Women: A Baseline Survey. Final Report», Cambodia, 2005, p. III.
- ⁴ C. Leloup, H. Ryckmans (2006) Le rôle des femmes dans le développement <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html> Consulté le 13-08-07
- ⁵ Nations Unies. Women's anti-discrimination committee considers Cambodia's report. Rapport de l'Assemblée Générale des Nations Unies, http://209.85.165.104/search?q=cache:00AHbk_NpvAJ:www.un.org/News/Press/docs/2006/wom1530.doc.htm+CEDAW+cambodia+ratiy&hl=fr&ct=clnk&cd=1&gl=ca&client=firefox-a
- ⁶ UNIFEM et al. « Violence Against Women: A Baseline Survey. Final Report», Cambodia, 2005, p.14.
- ⁷ Ibid, p. 15.
- ⁸ LELOUP, C. et H. Ryckmans (2006) « Le rôle des femmes dans le développement ». <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html> Consulté le 13-08-07
- ⁹ COMANNE, Denise. « Quelle vision du développement pour les féministes », Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM), août 2005 <http://72.14.205.104/search?q=cache:PQb9Fdh0hAAJ:www.cadtm.org/spip.php%3Farticle1889+empowerment+femmes+Cambodge&hl=fr&ct=clnk&cd=19&gl=ca&client=firefox-a> Consulté le 14-08-07.
- ¹⁰ Focus International, Women In Development Network, DataBase (WIDNET) <http://www.focusintl.com/statr2f5.htm#004> Consulté le 15-08-07.
- ¹¹ Council for the development of Cambodia (CDC), Kingdom of Cambodia http://www.cdc-crdb.gov.kh/cdc/7cg_meeting/position_paper_fr2004/post_paper_fr_2_5.htm Consulté le 14-08-07.
- ¹² RAY, Nick. (2002) Le Cambodge, Lonely Planet Publications, Paris, p. 37.
- ¹³ Preparatory Education Report, Cambodia Independent Teacher's Association, Phnom Penh, May 2004 cité dans LICADHO Report: The situation of Cambodian Women 2004, p. 36.
- ¹⁴ LICADHO Report: The situation of Cambodian Women 2004, p. 36.
- ¹⁵ "Cambodia: Sewing Buttons for the world", Oxfam GB, 2003, cite dans LICADHO Report: The situation of Cambodian Women 2004, p. 36.
- ¹⁶ KARKARIA, Zal. "Khmer Rouge Policy on Women", in Searching for the Truth, Magazine of the Documentation Center of Cambodia, Special English Edition, Fourth Quarter 2003, p. 17.
- ¹⁷ En effet, comme le rappelle le politologue spécialiste en études khmères Raoul-Marc Jennar : « La Commission des droits de l'homme de l'ONU refuse, en 1979, de se prononcer sur un rapport contenant neuf cent quatre-vingt-quinze pages de témoignages sur les violations massives des droits fondamentaux au Kampuchéa démocratique. Pendant la décennie suivante, les efforts de la RPK, de survivants comme Dith Pran et de militants des droits humains comme M. David Hawk pour obtenir le jugement des dirigeants khmers rouges sont systématiquement bloqués par l'institution internationale. (...) C'est l'ambassadeur khmer rouge Thiounn Prasith qui va conserver, pendant les quatorze années qui suivent, le siège du Cambodge à l'ONU. » Source : JENNAR, Raoul-Marc. « Justice tardive et sélective au Cambodge », Le Monde diplomatique, octobre 2006.
- ¹⁸ TRANNIN, Sabine. Les ONG occidentales au Cambodge, L'Harmattan, Paris, 2005, p. 24.
- ¹⁹ Ibid, p. 15.
- ²⁰ Ibid, p. VI.
- ²¹ Après ceux touchant aux questions des terres, ndlr.
- ²² LUCO, Fabienne. « Entre le tigre et le crocodile : Approche d'anthropologie sociale sur les pratiques traditionnelles et nouvelles de traitement des conflits locaux au Cambodge », 5th Socio-Cultural Research Congress on Cambodia, p. 454
- ²³ Ibid, p. 456.
- ²⁴ HALPERIN, David. (2000) « Saint Foucault » EPEL, Paris, p. 33.
- ²⁵ GODBOUT, Jacques T. (2001) « Gouvernance, participation et métarègle » in L. Cardinal et C. Andrew. *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 129.
- ²⁶ PATSIAS, Caroline. (2005) « Les dilemmes de la démocratie locale : quand le local interroge le global » in L. Bhere, J.-P. Collin, É. Kerrouche et J. Palard. *Jeux d'échelle et transformations de l'État. Le gouvernement des territoires au Québec et en France*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 479.

²⁷ LELOUP C. et H. Ryckmans (2006) Le rôle des femmes dans le développement

<http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/shelter/femmdevt.html> Consulté le 13-08-07.

²⁸ PERRINEAU, Pascal. (2003) *Le désenchantement démocratique*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube cité dans B. Jouve (avril 2005) « La démocratie en métropoles : gouvernance, participation et citoyenneté », revue française de science politique, vol. 55, no. 2, p. 317.

²⁹ LELOUP C. et H. Ryckmans (2006) Op. Cit.

³⁰ GRAY, Mel et ALLEGRIITI, I (2003) *Towards culturally sensitive social work practice : re-examining cross-cultural social work*, Social Work/Maatskaplike Werk, Vol 39, no 4 pp. 312-325, *cité dans* Gray, Mel (2005) *op. cit.*, p.234

³¹ SKEGG, Anne-Marie (2005) "Brief Note : Human rights and social work : A western imposition or empowerment to the people?", *International Social Work*, Vol. 48, No. 5, pp. 668-669.

³² COUSINS, Tessa. "Giving Space to Conflict in Training", in *The Myth of Community. Gender issues in participatory development*. Intermediate Technology Publications, London, 1998, p. 58.